

Annexe 7

Informations du Public

1. Parutions Sud-Ouest et Le Résistant
2. Exemples d’affichage réglementaire
3. Autres moyens d’information

1. Parutions Sud-Ouest et Le Résistant

- 11 septembre : 1^{ère} parution Avis « Le Résistant »

LE RÉSISTANT
N°4158
DU 11 AU 17 SEPTEMBRE 2025

ANNONCES

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

33

Préfet de la Gironde

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'article n° 2003-586 du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 29 août 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUI-IC) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) ainsi que sur le projet d'abandon des 10 centres communaux en vigueur sur le territoire (Borzac, Bonzac, Marvaux, Puy-Morand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Martin-de-Laye, Sougnon-sur-Laye, Tzac-de-Curton et Tzac-de-Lapouyade).

L'enquête publique se déroulera pendant quarante jours consécutifs, du **lundi 29 septembre 2025 à 9h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00**. Le siège de l'enquête est situé au Service Urbanisme de la CALI, 33 avenue de la Gare, 33610 Vayres.

Présent toute la durée de l'enquête, le dossier complet du projet de PLUI-IC ainsi que les plans qui l'accompagnent, le projet d'abandon des centres communaux, ainsi que des huit registres d'enquête cotés et parcellés, seront déposés et mis à disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies de Borzac, Courbas, Gensac, Guitres, Izon, Les Epérelles-et-Chaumes, Les Penures, Lussaux, Marvaux, Saint-Antoine-de-l'Isle, Saint-Clerd-Azac, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Médard-de-Guaderres, Saint-Quentin-de-Faron, Saint-Seurin-sur-l'Isle et Tzac-de-Curton, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CALI (www.calil.fr) ainsi que sur le registre numérique dédié (<http://www.registre-numerique.fr/plui-ic-libournais>).

Le dossier de PLUI-IC comporte une évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur un portail informatique au siège de l'enquête, service urbanisme de la CALI 33 avenue de la Gare, 33610 Vayres.

Les heures de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les personnes intéressées par le dossier peuvent être contactées par l'un des registres d'enquête papier ouverts dans chacun des lieux de dépôt, soit par voie électronique vers le registre numérique dédié ou par courrier électronique à l'adresse e-mail : plui-ic-libournais@calil.fr, ou adressées par courrier postal à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais, 33 avenue de la Gare, 33610 Vayres.

Toute personne pourra obtenir, à sa demande et à ses frais, une consultation papier du dossier auprès du service urbanisme de la CALI.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, la commission d'enquête est composée de Monsieur Christian VIGNAUD, Président, de Madame Carole OLIVIER-PHILIPPE, de Madame Laure SOLLAVALLE, de Monsieur Sylvain DAVIEL et de Monsieur Christian MARTEL, commissaires enquêteurs titulaires, ainsi que de Madame Céline PACAL, commissaire enquêteur suppléante.

Des membres de la commission d'enquête recevront le public aux jours, heures et lieux suivants :

BORZAC
Lundi 29 septembre 9h-12h
Service Urbanisme, CALI VAYRES
Lundi 29 septembre 9h-12h
Mardi 30 septembre 9h-12h00
Vendredi 7 novembre 14h-17h

P. de techniciens municipaux COURBAS
Lundi 29 septembre 10h00-17h
Lundi 30 septembre 14h-17h
Lundi 27 octobre 13h00-17h

GENSAC
Lundi 29 septembre 10h00-17h

GUITRES
Lundi 29 septembre 9h-12h

IZON
Mardi 7 octobre 10h00-17h
Mardi 11 novembre 10h00-17h

LES EPERELLES-ET-CHAUDES
Lundi 27 octobre 9h00-12h

LES PENURES
Jeudi 25 octobre 14h-18h00

LIBOURNE
Mardi 7 octobre 9h-12h
Jeudi 25 octobre 9h-12h
Vendredi 24 octobre 8h00-12h00
Vendredi 7 novembre 9h-12h

MARVAUX
Mardi 11 octobre 9h-12h
Mardi 29 octobre 8h-18h

SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE
Lundi 27 octobre 9h-12h

SAINT-CIERD-DAZAC
Mardi 29 octobre 8h00-12h00

P. de techniciens municipaux SAINT-DENIS-DE-PILE
Mardi 29 octobre 12h00-17h
Vendredi 7 novembre 14h-17h

SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Mardi 11 octobre 9h-12h

SAINT-MEDARD-DE-GUADERRES
Vendredi 7 novembre 9h-12h

SAINT-QUENTIN-DE-BARON
Vendredi 24 octobre 13h00-17h00

SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
Mardi 7 octobre 14h-17h
Jeudi 25 octobre 14h-17h

TZAC-DE-CURTON
Lundi 13 octobre 9h-12h

A partir de la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le public pourra les consulter pendant un an au service urbanisme de la CALI, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, sur le registre numérique ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire sera amené à approuver le PLUI-IC, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public, et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

De même, le Conseil communautaire et le Préfet seront amenés à approuver l'abandon des centres communaux.

Conformément à la réglementation, le présent avis est publié dans deux journaux régionaux (Sud-Ouest et Le Résistant) et affiché dans les quarante cinq communes de l'agglomération, ainsi qu'aux emplacements réservés à l'information du public.

Commune de BEYCHAC et CAILLAU

Arrêté de modification du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église de Carneyrac

Par arrêté du 1^{er} septembre 2025, Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a modifié le PDA de l'église de Carneyrac, monument historique situé à SAINT-JULIEN-ET-CAILLE-RAC.

Cet arrêté est affiché dans les mairies concernées (SAINT-JULIEN-ET-CAILLE-RAC, BEYCHAC-ET-CAILLAU).

Le dossier est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de SAINT-JULIEN-ET-CAILLE-RAC, 33 rue n°21 avenue de l'Hôtel de Ville, et de la Mairie de BEYCHAC-ET-CAILLAU, 33 rue n°1 au car de la Gare, et le reste pendant une durée d'un mois.

Il est également disponible sur le site institutionnel de la commune : <https://www.beychac-caillau.fr/urbanisme-plan-local-urbanisme/>

L'arrêté est téléchargeable : <https://www.beychac-caillau.fr/wp-content/uploads/2025/09/Arrêté-PDA-eglise-de-carneyrac.pdf>

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS

AVIS AU PUBLIC
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Grand Saint-Emilionnais est soumis au public en vue de permettre le classement de destruction de huit bâtiments existants afin de favoriser des projets économiques structurants et innovants, de créer des logements en résidence principale et pour l'accueil de travailleurs saisonniers.

Ce dossier de modification simplifiée n°3 est tenu à la disposition du public, du **28 septembre à 8 h au 28 octobre 2025 à 17h**, au siège de la Communauté de Communes (1103 route de la gare à Saint-Emilion) d'une part et dans les mairies de Petit-Francis et Compeyrac, d'autre part, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes et des mairies citées ci-dessus.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes (<http://www.grand-saint-emilionnais.fr>).

Chacun pourra consulter les éventuelles observations et propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au Président de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : 1103 route de la gare 33990 Saint-Emilion ou par courriel à contact@grand-saint-emilionnais.org

Le Résistant

47 rue Victor Hugo
BP 218 - 33000 Bordeaux Cedex
Tél : 05 57 55 49 49
Fax : 05 57 55 49 76
redaction@leresistant.fr

Coût par la S.T.P.
N°1 au capital de 100 000 €
Société à responsabilité limitée
33000 Bordeaux Cedex
Directeur de la publication et rédacteur en chef : Anne Casanovi
Président directeur : David SA
Conseillers : Anne Casanovi, Christophe Guichon
N° SIREN : 3321 12011 00019

RCM Trappe : 1000 exemplaires
N°1 1200-4238
Coût par la S.T.P.
N°1 au capital de 100 000 €
Société à responsabilité limitée
33000 Bordeaux Cedex
Directeur de la publication et rédacteur en chef : Anne Casanovi
Président directeur : David SA
Conseillers : Anne Casanovi, Christophe Guichon
N° SIREN : 3321 12011 00019

Le journal Le Résistant est habilité à diffuser les annonces légales et officielles de la Gironde.

Reçu en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026

VITALIE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
au capital de 3.000 EUROS
Siège social :
3, Place de L'Hôtel de Ville
33010 CESTAS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/08/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VITALIE

Siège : 3, Place de L'Hôtel de Ville - 33010 CESTAS

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3.000 EUROS, divisé en 100 actions de 30 EUROS chacune

Objet : A titre principal, le commerce de détail de produits diététiques, le conseil en matière de nutrition et de diététique, le coaching en rééquilibrage alimentaire, la vente d'aliments fonctionnels diététiques, de compléments alimentaires et tous autres produits prêts à consommer, tout conseil en nutrition et diffusion de toute information et appui se rapportant à cette activité.

Président de la société : Madame Laetitia MUGNACAL, demeurant 1 bis chemin du Port - 33050 SAINT-MEDARD-D'ETREUILLES

La société sera immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX.

P. MUGNACAL
Le Président

Pour vos annonces légales

1 DEVIS IMMÉDIAT
sur legales@leresistant.fr

2 DÉLAI
jusqu'au mardi 10h
pour une parution le jeudi

3 RENSEIGNEMENT
Votre interlocutrice Sylvie Motard
05 57 55 49 49

**SUD
QUEST.**

- 25 septembre : parution Avis rectificatif « Le Résistant »

LE RÉSISTANT
N°4160
DU 25 SEPTEMBRE AU 1^{er} OCTOBRE 2025

ANNONCES

33

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

JOURNAL HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES LÉGALES
SUR L'ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Communauté d'Agglomération du Libournais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AVIS RECTIFICATIF

Conformément à l'article 1^{er} 2025-586 du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 29 août 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal relatif Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLU-H) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CAL) ainsi que sur le projet d'abrogation des 10 cartes communales en vigueur sur le territoire (Bayas, Bonzac, Marignan, Puy-Mirand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Martin-du-Bosc, Saint-Martin-de-Lays, Sauvignac-sur-Livon, Tzac-de-Curton et Tzac-de-Lupat).

L'enquête publique se déroulera pendant quarante jours consécutifs, du **lundi 29 septembre 2025 au vendredi 7 novembre 2025 inclus**. Le siège de l'enquête est fixé au Service Urbanisme de la CAL, 33 avenue de la Gare, 33070 Vayres.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du projet de PLU-HD ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le projet d'abrogation des cartes communales, ainsi que des registres d'enquête cotés et parafés, seront déposés et mis à disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies de Bonzac, au pôle technique municipal de Coudras, à Orléans, Couthes, Bion, Les Églises-Neuves et Chabaud, Les Perrières, au service urbanisme de Libourne, à Marignan, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Césaire d'Arzac, au pôle aménagement de Saint-Denis-de-Pile, à Saint-Germain-du-Puch, Saint-Médard-de-Guizères, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Sauveur-Lévy et Tzac-de-Curton, aux jours et heures indiquées ci-dessous. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CAL (www.cal.fr) ainsi que sur le registre numérique dédié (<https://www.registre-numerique.fr>).

Le dossier de PLU-HD comporte une évaluation environnementale. Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur un portail informatique au siège de l'enquête, service urbanisme de la CAL, 33 avenue de la Gare, 33070 Vayres :

- Les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI, de 9H00 à 12H00
- Les MERCREDI de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Les observations et propositions du public pourront être consignées soit sur l'un des registres d'enquête papier ouverts dans chacun des lieux d'exposition, soit transmis par voie électronique via le registre numérique dédié ou par courrier électronique à l'adresse e-mail : plu-hd@cal.fr ou adressées par courrier postal à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, Service Urbanisme de la CAL, 33 avenue de la Gare, 33070 Vayres. Toute personne pourra obtenir, à sa demande et à ses frais, une communication papier du dossier auprès du service urbanisme de la CAL.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, la commission d'enquête est composée de Monsieur Christian VIOGNIAC, Président, de Madame Carole GUYOT-PIRARD, de Madame Laure SOULARD, de Monsieur Ghislain BARET et de Monsieur Christian MARC-CHAS, commissaires enquêteurs, ainsi que de Madame Céline PADAL, commissaire enquêteur suppléante.

Des membres de la commission d'enquête reçoivent le public aux jours, heures et lieux suivants :

BONZAC

Lundi 29 octobre 9h-12h

Service Urbanisme, CAL VAYRES

Lundi 29 septembre 9h-12h/Mardi 4 novembre 9h-12h00/Vendredi 7 novembre 14h-17h

Pôle technique municipal COUTRAS

Lundi 29 septembre 13h00-17h

Lundi 29 octobre 14h-17h

Lundi 27 octobre 13h00-17h

GENSAC

Lundi 29 septembre 13h00-17h

GUZIERES

Lundi 29 octobre 9h-12h

IZON

Mardi 7 octobre 13h00-17h

Mardi 4 novembre 13h00-17h

LES ÉGLISES-NEUVES ET CHABAUD

Lundi 27 octobre 9h00-12h

LES PERRIÈRES

Jeudi 29 octobre 14h-18h00

LIBOURNE

Mardi 7 octobre 9h-12h

Jeudi 29 octobre 9h-12h

Vendredi 24 octobre 9h00-12h00

Vendredi 7 novembre 9h-12h

MARIGNAN

Mardi 11 octobre 9h-12h

Mardi 29 octobre 14h-17h

SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE

Lundi 27 octobre 9h-12h

SAINT-CÉSIRE D'ARZAC

Mardi 29 octobre 9h00-12h00

Pôle aménagement de SAINT-DENIS-DE-PILE

Mardi 29 octobre 13h00-17h

Vendredi 7 novembre 14h-17h

SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

Mardi 18 octobre 9h-12h

SAINT-MÉDARD-DE-GUIZÈRES

Vendredi 7 novembre 9h-12h

SAINT-QUENTIN-DE-BARON

Vendredi 24 octobre 13h00-17h00

SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

Mardi 7 octobre 14h-17h

Jeudi 29 octobre 14h-17h

TZAC-DE-CURTON

Lundi 13 octobre 9h-12h

A partir de la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le public pourra les consulter pendant un an au service urbanisme de la CAL, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, sur le registre numérique ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde. À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire sera amené à approuver le PLU-HD, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public, et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

De même, le Conseil communautaire et le Préfet seront amenés à approuver l'abrogation des cartes communales.

Conformément à la réglementation, le présent avis est publié dans deux journaux régionaux («*Lib'Quel*» et «*Le Résistant*») et affiché dans les quarante-cinq communes de l'agglomération, ainsi qu'aux emplacements réservés à l'information du public.

Me Florence MART-SELARIL MILANI-MART, AVOCAT,
6 Rue Poquein Molère - 33000 BORDEAUX
f.mart@me-avocat.fr - Tel 05 57 30 63 80

VENTE SUR SURENCHÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, 30 Rue des Frères Bonis - 33077 le Jeudi 6 novembre 2025 à 15 H

Deux parcelles bretonnes en nature de ping et à usage de chemin

MISE A PRIX : 82 700 Euros

IMPORTANT : le cahier des conditions de vente (RC 2500) peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX et au cabinet de l'avocat poursuivant.



Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Talence du 15 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : INTELDANCE PATRIMONIE

Siège : 22, rue du Général Miquet 33400 TALENCE

Durée : quatre-vingt-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 3 000 euros

Objet : l'achat et la vente de biens immobiliers, la constitution d'immobiliers nauts et la mise à disposition d'immobiliers nauts en location, et plus généralement toutes activités se rapportant à l'activité immobilière : location nue ou meublée, de courte ou longue durée, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers, la mise en relation, l'intermédiation et l'apport d'affaires, la réalisation de toutes prestations de conseils aux entreprises, éventuellement la souscription de tous emprunts et l'obtention de toutes facilités de caisse, avec ou sans garantie hypothécaire, la vente, l'échange ou l'apport en société de tous biens immobiliers dont la Société serait propriétaire.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transféré des actions : La cession des actions de l'association unique est libre.

Agissement : Les décisions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agissement de l'activité des associés.

Président : Monsieur Arnaud TILLAC, demeurant 60 rue de l'Ecole Normale 33000 BORDEAUX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

POUR AVIS

GRUPE NOE
SAS au capital de 47 600 €
Siège social :
166 Rue Saint François-Xavier
33170 GRADIGNAN
533 471 058 RCS BORDEAUX

AVIS DE FUSION

La société GROUPE NOE a établi en date du 30/09/2025 un projet de fusion avec la société AB-HOME INVESTISSEMENT, absorbée. SAS au capital de 15 000 €, siège social : 166 Rue Saint François-Xavier 33170 GRADIGNAN, RCS BORDEAUX 822 840 488.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 30/07/2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet, complètement et définitivement, le 01/01/2025.

En application des dispositions de l'article L. 259-11 du Code de commerce, la société GROUPE NOE étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de AB-HOME INVESTISSEMENT, il n'a pas été procédé à une assemblée générale d'AB-HOME INVESTISSEMENT et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet, complètement et définitivement, le 01/01/2025.

Toutefois, tacitement et complètement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société absorbée depuis le 01/01/2025 jusqu'au 31/03/2025 seront régularisés rétroactivement, au profit ou à la charge de la société GROUPE NOE, et considérées comme accomplies par GROUPE NOE depuis le 01/01/2025.

Pour avis, La Présidente

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD
Société d'Avocats Associés
au Barreau de BAYONNE
8 avenue du 8 Mai 1945
64116 BAYONNE CEDEX

DEPUIS LE DÉBUT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 33 Rue Gaspard
Philippe 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 838 273 076

Aux termes des décisions de l'assemblée unique en date du 15 septembre 2025 et à compter de cette date, le siège social de la société a été transféré à FLOIRAC (33270) 1 avenue Jean Atonkha Port Eschoboc, Bloc 2. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

CABINET BERGAN GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 56 Cours Pasteur
33006 BORDEAUX
978 556 196 R.C.S. BORDEAUX

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 29 juin 2025, il a été décidé conformément aux dispositions de l'article L. 227-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Pour avis

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision du 15 septembre 2025, l'assemblée des associés a décidé la dissolution anticipée de la société LES «ILAS» DE COMPOFTELLE, société civile de construction vente au capital de 500 euros, dont le siège social est à CESTAS (33010). Zone d'activité Auguste V, lot 12, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 819 561 706, à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur Monsieur RUFFE, Guiborne, Glerant, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à CESTAS, 12 Impasse Lou Hugué - Zone Auguste V, lot 8, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation effectués au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Philippe Pierre Yves DRYAT, époux, et Madame Annie Carole Jeanne TILLAC, épouses, demeurant ensemble à ANDERNY-LES-BAINS (33510) 55 boulevard du Maréchal Juin.

Monsieur est né à VERSAILLES (78000) le 30 avril 1955.

Madame est née à PARIS 14^{ème} ARRONDISSEMENT (75015) le 8 novembre 1964. Mariés à Paris 14^{ème} ARRONDISSEMENT (75015) le 10 septembre 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple définie par les articles 1566 et suivants du Code de droit au terme du contrat de mariage reçu par Maître André LEPELLE, notaire à BAYONNE, le 11 août 1976, ont solennité et fait acte par Maître Thomas de RICHALD, notaire à LANTON (33138), 29 avenue de la République, en date du 15 septembre 2025, le changement de leur régime matrimonial pour celui de la Communauté Universelle avec mise en communauté d'un bien propre de Monsieur Philippe DRYAT, sésu ANDERNY-LES-BAINS (33510), 55 boulevard du Maréchal Juin.

Les opérations seront adressées dans les trois mois à la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de Maître Thomas de RICHALD.

AB-HOME INVESTISSEMENT SAS au capital de 15 000 €

Siège social :
166 Rue Saint François-Xavier
33170 GRADIGNAN
822 840 488 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION

La société AB-HOME INVESTISSEMENT a établi par acte sous signature privée en date du 30/09/2025 un projet de fusion avec la société GROUPE NOE, société absorbée, SAS au capital de 47 600 €, siège social : 166 Rue Saint François-Xavier 33170 GRADIGNAN, RCS BORDEAUX 533 471 058.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 30/07/2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet, complètement et définitivement, le 01/01/2025.

En application des dispositions de l'article L. 259-11 du Code de commerce, la société GROUPE NOE étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société AB-HOME INVESTISSEMENT, il n'a pas été procédé à une assemblée générale d'AB-HOME INVESTISSEMENT et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet, complètement et définitivement, le 01/01/2025.

Pour avis, La Présidente

- 30 septembre : 2ème parution Avis « Sud-Ouest »

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté d'Agglomération du Libournais AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Rappel

Conformément à l'article n° 102-086 du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 29 août 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet initial de Plan Local d'Urbanisme intercommunal visant le Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLU-H) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CAL) ainsi que sur le projet d'attribution des 10 cartes communales en vigueur sur le territoire (Bayas, Benac, Marzac, Puygarnaud, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Martin-du-Bosc, Saint-Martin-de-Laye, Sougnon-sur-Toul, Toul-de-Carlon et Toul-de-Laprade).

L'enquête publique se déroulera pendant quarante jours consécutifs, du **lundi 29 septembre 2025 au vendredi 7 novembre 2025 inclus**. Le siège de l'enquête est fixé au Service Urbanisme de la CAL, 33 avenue de la Gare, 33070 Vayres.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du projet de PLU-HD ainsi que des plans qui l'accompagnent, le projet d'attribution des cartes communales, ainsi que du huit registre d'enquête cotés et paraphés, seront déposés et mis à disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies de Bayac, au **pôle technique municipal de Coutras**, à Gensac, Guitres, Luss, Les Églisettes et Chalaune, Les Portières, au **service urbanisme de Libourne**, à Marzac, Saint-Antoine de l'Isle, Saint-Ciers d'Alzac, au **pôle aménagement de Saint-Denis-de-Piles**, à Saint-Sauvant-du-Puch, Saint-Médard-de-Guilhem, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Sever-sur-l'Isle et Toul-de-Carlon, aux lieux et heures indiqués ci-dessous.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CAL (www.cal.fr) ainsi que sur le registre numérique dédié (<https://www.registre-numerique.fr/gai-ca-libournais>).

Le dossier de PLU-HD comportant une évaluation environnementale, le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur un portail informatique au siège de l'enquête, service urbanisme de la CAL (33 avenue de la Gare, 33070 Vayres) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9 h 00 à 12 h 30,
- Les mercredis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

Les observations et propositions du public pourront être consignées soit sur l'un des registres d'enquête papier émis dans chacun des lieux de dépôt, soit transmises par voie électronique via le registre numérique dédié au par courrier électronique à l'adresse e-mail : plu-hd@cal.fr ou par courrier électronique à l'adresse e-mail : plu-hd@cal.fr.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, la commission d'enquête est composée de M. Christian VIGNACQ, Président de M^{me} Corine GUYOT-PRIGNE, de M^{me} Lucie SOLLAARD, de M. Sylvain BARTET et de M. Christophe MARCHEL, commissaires enquêteurs titulaires, ainsi que de M^{me} Céline FACAL, commissaire enquêteur suppléante.

Des membres de la commission d'enquête assisteront le public aux jours, heures et lieux suivants :

Bayac :
Lundi 29 septembre 9 h 30 - 12 h 30.

Service Urbanisme CAL Vayres :
Lundi 29 septembre 9 h 30 - 12 h 30, Mardi 30 septembre 9 h 30 - 12 h 30,

Vendredi 7 novembre 14 h 30 - 17 h 30.

Pôle technique municipal Coutras :
Lundi 29 septembre 13 h 30 - 17 h 30,
Lundi 29 septembre 14 h 30 - 17 h 30,
Lundi 29 septembre 13 h 30 - 17 h 30.

Gensac :
Lundi 29 septembre 13 h 30 - 17 h 30.

Guitres :
Lundi 29 septembre 9 h 30 - 12 h 30.

Luss :
Mardi 7 octobre 13 h 30 - 17 h 30,
Mardi 4 novembre 13 h 30 - 17 h 30.

Les Églisettes et Chalaune :
Lundi 29 septembre 9 h 30 - 12 h 30.

Les Portières :
Lundi 29 septembre 14 h 30 - 16 h 30.

Libourne :
Mardi 7 octobre 9 h 30 - 12 h 30,
Jeudi 25 octobre 9 h 30 - 12 h 30,
Vendredi 24 octobre 9 h 30 - 12 h 30,
Vendredi 7 novembre 9 h 30 - 12 h 30.

Marzac :
Mardi 7 octobre 9 h 30 - 12 h 30,
Mardi 29 octobre 9 h 30 - 12 h 30.

Saint-Antoine-sur-l'Isle :
Lundi 29 septembre 9 h 30 - 12 h 30.

Saint-Ciers d'Alzac :
Mardi 29 octobre 9 h 30 - 12 h 30.

Pôle aménagement de Saint-Denis-de-Piles :
Mardi 29 octobre 13 h 30 - 17 h 30,
Vendredi 7 novembre 14 h 30 - 17 h 30.

Saint-Sauvant-du-Puch :
Mardi 10 octobre 9 h 30 - 12 h 30.

Saint-Médard-de-Guilhem :
Vendredi 7 novembre 9 h 30 - 12 h 30.

Saint-Quentin-de-Baron :
Vendredi 24 octobre 13 h 30 - 17 h 30.

Saint-Sever-sur-l'Isle :
Mardi 7 octobre 14 h 30 - 17 h 30,
Jeudi 23 octobre 14 h 30 - 17 h 30.

Toul-de-Carlon :
Lundi 13 octobre 9 h 30 - 12 h 30.

À partir de la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le public pourra les consulter pendant un an au service urbanisme de la CAL, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, sur le registre numérique ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire sera amené à approuver le PLU-HD, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations du public, et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

De même, le Conseil communautaire et le Préfet seront amenés à approuver l'attribution des cartes communales.

Conformément à la réglementation, le présent avis est publié dans deux journaux régionaux (Sud-Ouest et Le Nouveau) et affiché dans les quarante-cinq communes de l'agglomération, ainsi qu'aux emplacements réservés à l'information du public.



Commune de Cadaujac

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 183-2025 en date du 29 août 2025, Monsieur le Maire de Cadaujac a autorisé l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme dont le projet a été arrêté par délibération du 04 juin 2025.

Ce Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale.

M. Thierry RAPPOY, Secrétaire-expert technique DPL, a été désigné par décision en date du 10 juin 2025 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, pour assurer les fonctions de Commissaire Enquêteur. M. Hervé BAUDINET a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

En application des articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et R. 123-5 du code de l'environnement, l'enquête se déroulera en mairie de Cadaujac, salle du Conseil municipal, du **lundi 29 septembre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus**.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique. En outre, le public pourra prendre connaissance du dossier relatif au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que des registres d'enquête à l'adresse suivante : <https://www.mairie-cadaujac.fr>, du lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, les mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Le public aura également la possibilité de consulter le dossier gratuitement en mairie de Cadaujac, après avoir communiqué ses coordonnées, ou de le consulter en version électronique, depuis le site internet www.mairie-cadaujac.fr, rubrique urbanisme, « révision du Plan Local d'Urbanisme ».

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales et une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse internet de la mission régionale d'autorité environnementale à l'adresse suivante : <https://www.mrae-developpement-durable.guy.fr/> ou sur le site internet de la mairie de Cadaujac.

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra en mairie de Cadaujac :

- le **lundi 29 septembre 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,**
- le **samedi 11 octobre 2025 de 09 h 30 à 12 h 30,**
- le **mercredi 16 octobre 2025 de 13 h 30 à 17 h 30,**
- le **jeudi 21 octobre 2025 de 09 h 30 à 12 h 30,**
- le **jeudi 30 octobre 2025 de 09 h 30 à 12 h 30,**
- le **vendredi 31 octobre 2025 de 13 h 30 à 17 h 30.**

Les observations du public pourront être consignées par écrit sur le registre d'enquête, transmises par voie postale en mairie de Cadaujac (5 place de l'Eglise, 33140 Cadaujac), mention « l'attention du Monsieur le Commissaire Enquêteur », ou par e-mail : ca@libournais.fr ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ca@libournais.fr.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la mairie, ainsi que sur le site internet www.mairie-cadaujac.fr.

Chaque avisé devra, à compter de la clôture de l'enquête, et avant la signature du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, adresser au Commissaire Enquêteur, par voie postale en mairie de Cadaujac (5 place de l'Eglise, 33140 Cadaujac), mention « l'attention du Monsieur le Commissaire Enquêteur », ou par e-mail : ca@libournais.fr ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ca@libournais.fr, un avis de l'autorité environnementale, un avis de l'autorité de l'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

- avis de l'autorité de l'enquête publique : conseil municipal délibérations,
- avis de l'autorité de l'enquête publique : avis de l'autorité de l'enquête publique (article L. 123-23 du code de l'environnement).

Le Maire, Francis GALZAU

Annonces légales

Vie des sociétés

MAGOLAC

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASBP en date du 26/09/2025, il a été constitué une SAS aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAGOLAC

Objet : A savoir : Création, exploitation et commercialisation de produits de culture, de loisirs et de décoration

Sigle social : 7 allée de Phare, 33080 LA-CANAU

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son inscription au RCS de BORDEAUX

Président : Mme JILLIAN MAGUI 7 allée de Phare 33080 LA-CANAU

Directeur général : Mme OLIVIER AGNES 21, Avenue de la Cité d'Argent 33080 LA-CANAU

Admission aux assemblées et droits de vote : A chaque action est attaché le droit de participer, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables et par les présents statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Chaque actionnaire possède chacune une voix à émettre avec tous les autres quel que soit le montant de ses parts sociales.

Clause d'apurement : L'assemblée générale désigne les mandataires associés à la responsabilité sociale. Ces actions sont incessibles et intransmissibles sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Magali Jullien

GALAXY 420

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 23 rue du Professeur Pierre Dangreard

33300 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX
n°51 731 876

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 18/09/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2025. Elle a nommé pour une durée d'un an le gérant de liquidation M. VINCENNE MICHAEL, demeurant 50 RUE LACHASSAGNE 33008 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1) Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2) Visualisez votre avis avant sa parution
- 3) Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud-Ouest

SUD-OUEST

- **2 octobre : 2^{ème} parution Avis « Le Résistant »**

2. Exemple d'affichage réglementaire



3. Autres moyens d'information des communes

- Site internet, « Intramuros », Panneapocket

Légende	Case vide			Média (site internet, Intra-Muros ou Panneau-pocket) n'existe pas
	/	Média existe mais information de l'enquête publique PLUi et Cartes communales r		
	x	Média existe et information de l'enquête publique PLUi et Cartes communales trou		
Commune	Site internet	Site Intra muros	Site Panneau Pocket	Remarques
ABZAC	/		/	
ARVEYRES	X		X	Annonce EP en page accueil du site : Avis rectificatif téléchargeable + bulletin munic. 60
BAYAS (CC)	X		/	Dans menu défilant
BONZAC	X	x	X	Dans Actualité Site, abribus et P 5/7 Pano P
CADARSAC	X		X	Dès accueil Site , fenêtre peu lisible, P 2/5 Pano P
CAMPS SUR L'ISLE	/	/	/	Pas de site propre
CHAMADELLE	/		X	P 3/9 Pano P
COUTRAS	X		/	Dans "urbanisme"! Rien en P accueil!
DAIGNAC	/		/	
DARDENAC	0		0	
ESPIET	0		0	0/14 sur Pano P!
GENISSAC	X		/	Dès accueil Site : "Alerte!"
GOURS	/		x	P 2/7 Pano P : Développement sur EP et Avis rectificatif
GUITRES	0		/	
IZON	0		/	
LAGORCE	X		X	Dès accueil Site , p. 4/14 de Pano P
LALANDE DE POMEROL	0		/	Renvoi sur Cali et sur Cali 0
LAPOUYADE	0		X	Avis EP de Janvier pour CRural! Avis sur Pano P p:2!
LEFIEU	X		X	Sur site : invitation à préparer les coordo des parcelles
LES BILLAUX	X		X	Dès accueil Site , 2eme P. de Pano P
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	X	X	X	1ère page Site, abribus, et P 3/13 de Pano P
LES PEINTURES	X		0	1ere page Site 0 info sur Pano
LIBOURNE	X		/	
MARANSIN (CC)	0		X	Site non actualisé - Pano p. 5/12
MOULON	0		/	Infos sur PLU 2007!
NERIGEAN	0		0	pas info sur Pano (pas actualisé!)
POMEROL	X		/	en déroulant ...
PORCHERES	x		0	Site mairie renvoie au site de La CALI pas à jour (dossier et avis)
PUYNORMAND (CC)	/		X	P1/3 de Pano P
SABLONS	X		X	Page Accueil Site et P6 de PanoP
SAINT ANTOINE DE L'ISLE (CC)	x	/	0	Inscrit sur Panneau Pocket mais pas d'infos sur EP PLUi
SAINT CIER D'ABZAC	0	x	/	lien pour Citymag : 0 info, abribus
SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	0		x	Ancien Avis sur panneau pocket
SAINT DENIS DE PILE	X		X	Rectificat En accueil site mairie... Pb en volet recherche "PLU"!
SAINT GERMAIN DE PUCH	X		X	précision Date de la permanence à St G du P
SAINT MARTIN DE LAYE (CC)	X		X	1ere page Site Avis Rectif. - page 4/7 de Pano P
SAINT MARTIN DU BOIS (CC)	0		X	page 5/7 de Pano P
SAINT MEDARD DE GUIZIERES	x	/	x	Avis rectificatif sur site et Panneau pocket
SAINT QUENTIN DE BARON	X		X	Annonce de l'EP sur Cali, date perm a St G. et autres permanences + Pano P
SAINT SAUVEUR PUYNORMAND	x	/	/	Avec avis rectificatif
SAINT SEURIN SUR L'ISLE	x	/	/	Renvoi au Registre numérique mais aussi au dossier CALI pas à jour
SAVIGNAC DE L'ISLE (CC)	X		/	1ere page Site 1 ere version Avis!
TIZAC DE CURTON (CC)	0		X	1ere page de Pano P.
TIZAC DE LAPOUYADE (CC)	0		X	Fenêtre Pano P. info PLU p 7/12
VAYRES	X		/	1ere page Site - Infos! Pas Avis ni arrêté ...

- Exemple d'affichage complémentaire

